

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 5 février 2025**

Communication n° 02/02.2025

Objet: nidification des oiseaux lacustres

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Léman ne compte plus que 26% de rives à l'état naturel, ce qui contraint de nombreuses espèces telles que le grèbe huppé ou la foulque macroule à nicher dans les ports.

Comme la loi suisse protège les nids tant qu'ils sont occupés, de nombreux navigateurs se retrouvent privés de leur bateau pendant environ trente jours à la belle saison.

Une start-up, la société Birds&Co, a trouvé une solution innovante pour éviter aux plaisanciers de voir leur embarcation immobilisée par un nid d'oiseau.

Elle a coconçu avec des ornithologues et un designer de l'ECAL une plateforme flottante en liège de 50 centimètres sur 50 centimètres, conçue pour la nidification des oiseaux lacustres.

Cette plateforme attire les oiseaux pour qu'ils nichent sur la plateforme plutôt que sur les bateaux.

L'efficacité de cette plateforme a été prouvée. Séduite par cette idée, la Municipalité a acheté cinq plateformes qui seront installées au port de Taillecou au début du printemps.

La Municipalité

Saint-Prex, le 5 février 2025/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Anouk Gäumann, au 079 229 29 72